

### Compte rendu synthétique des débats Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 15 décembre 2014

Le président, M. Pierre MULLER, ouvre la séance et rappelle les principaux points à l'ordre du jour :

- la présentation du compte prévisionnel de la branche agricole pour 2014 (Mme Blonde, Insee) ;
  - la présentation des résultats économiques des exploitations agricoles en 2013, à partir des résultats issus du RICA, et la prévision pour 2014 (M. Louveau et M. Marcus, MAAF, SSP) ;
  - les concours publics à l'agriculture pour 2014 (M. Cardinet (MAAF, SASFL, BIFP) ;
  - le compte social prévisionnel 2014. Mme George (MAAF, SASFL, BFPSA) ;
  - le compte-rendu des premiers travaux du groupe de travail qui a été mis en place après la Commission des comptes du 1<sup>er</sup> juillet (Mme Pollet, MAAF, SSP).
- points divers.

À l'issue des présentations, le président remercie les orateurs et ouvre le débat.

#### Rapports présentés à la Commission

Au préalable, le président rappelle qu'il peut exister effectivement un écart entre l'estimation du compte national s'agissant du revenu de la branche (RNBA) et la prévision du RICA toutes exploitations confondues, mais que cet écart s'explique en premier lieu par la viticulture (+ 6 % en termes réels par UTANS dans le compte national, - 5 % par UTANS en termes réels dans la prévision du RICA à partir du RICA), ainsi que par le traitement du CICE et par la différence d'approche concernant les UTANS.

M. Pinta (FNSEA) constate que l'on retrouve à nouveau cette année des écarts très importants entre le prévisionnel et le définitif dans certaines productions. Il souhaiterait comprendre pourquoi on a généralement peu d'écart entre le prévisionnel et le provisoire alors que le définitif décroche très fortement. Il déplore enfin la contradiction entre l'évolution du RICA ou du RNBA qui rend ces chiffres peu lisibles et pose des problèmes de communication.

M. Bouchut (Confédération Paysanne) relève que 5 % de baisse de revenu après une baisse très forte, malgré la diminution de près de 1 % encore des actifs agricoles, signifie que la baisse réelle de revenus par la Ferme France est encore plus importante que les - 1 %. Cette baisse illustre très clairement que les politiques agricoles qui sont menées jusqu'à présent par tous nos responsables, quels qu'ils soient, nous mènent clairement dans le mur

d'année en année. Par ailleurs, il déplore que les chiffres présentés à la Commission excluent les petites exploitations agricoles, qui représentent tout de même 36 % des exploitations françaises, et même 45 % en Rhône-Alpes. Il souhaite que le groupe de travail soit l'occasion de réfléchir aux moyens d'intégrer ces petites exploitations dans les statistiques économiques agricoles. M. Bouchut déplore enfin la complexité des différents chiffres qui sont présentés à la Commission et s'interroge sur la lisibilité de ces chiffres à l'extérieur de cette enceinte. Il souhaiterait que soit encore davantage clarifié la définition (avant impôt, avant cotisation sociales..) des indicateurs présentés.

Le président rappelle que si le RICA se limite en effet aux grandes et aux moyennes exploitations, le compte national de l'agriculture prend bien en compte la totalité des exploitations, même s'il ne distingue pas les petites exploitations en tant que telle.

M. Lucas (Coordination rurale) fait remarquer que les plus-values sur cession d'immobilisation sont souvent un outil de défiscalisation, mais un outil bien mal adapté, comme on peut s'en rendre compte les années de baisse des prix et des revenus, et comme cela va être le cas en céréales et oléoprotéagineux. Le recours à cet outil est induit par les conseillers en gestion qui, au constat d'une année extrêmement bénéficiaire, recommandent d'investir et de provoquer un amortissement qui est très élevé, d'abord l'année où on l'applique et les années suivantes. Forcément, si l'amortissement est rapide, il y a une plus-value le jour de la revente. M. Lucas conclut que cela montre bien que les agriculteurs manquent d'outils qui ne seraient pas des outils de défiscalisation mais des outils de mise en réserve dans le lissage, compte tenu de la volatilité que l'on connaît de plus en plus, puisqu'il y a des réflexions au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat sur une évolution de la fiscalité.

Par ailleurs, même si la prévision 2014 pourra s'avérer moins catastrophique qu'elle ne l'est, M. Lucas fait remarquer que l'agriculture française, qui fait l'admiration d'à peu près tous les pays du monde, semble être en voie de clochardisation. Au vu du niveau de revenu et la part des aides qui le constitue, des écarts, du nombre d'exploitations déficitaires, il semble bien que l'on ait totalement déconnecté l'agriculture de la réalité économique, alors qu'on croyait arriver à l'équilibrer par des aides. M. Lucas constate enfin que la viticulture semble être un secteur à peu près stabilisé, relativement prospère et fait remarquer que c'est le seul secteur où il reste une régulation

européenne, notamment à travers la gestion des droits de plantation.

M. Allain (Chambre d'Agriculture de Bretagne) trouve ces données statistiques extrêmement intéressantes, surtout quand on les regarde sur un temps long, de 2000 à 2013, même si elles sont terriblement inquiétantes. Elles traduisent la disparition des outils de gestion à partir de 2007 et la difficulté à gérer la variabilité croissante des prix. Il souhaite que la discussion sur la fiscalité et ses outils (notamment la TVA qui n'est pas opérante telle qu'elle est aujourd'hui) soit vraiment remise sur le devant de la scène pour aider les agriculteurs à faire face dans cette période de variation de revenus. Par ailleurs, M. Allain exprime le souhait de voir exprimer ses statistiques une fois déduites les charges sociales de l'exploitant.

M. Daurelle (Jeunes Agriculteurs) souhaite attirer l'attention de la Commission sur le phénomène de volatilité des prix, de plus en plus présent au niveau de l'économie agricole.

Au niveau grandes cultures, cette volatilité n'est pas due aux réformes de la PAC, mais plutôt à un marché qui s'est maintenant mondialisé au niveau des prix, de l'offre et de la demande, et à l'entrée de plus en plus de financiers sur les marchés, notamment céréaliers, ce qui provoque de plus en plus de hauts et de bas sur nos marchés. Le fonctionnement de ces marchés des produits de grandes cultures se rapprochent de marchés qui n'étaient pas protégés au niveau de la PAC, comme le porc ou les fruits et légumes, qui connaissent historiquement des hauts et des bas. La fin du régime des quotas laitiers pourrait à son tour remettre en cause la stabilité relative observée au niveau du lait au niveau des prix et des débouchés.

Dans ce contexte de volatilité des prix, sur les ventes ou les achats, où il est de plus en plus compliqué de gérer les exploitations, M. Daurelle souhaite également que la fiscalité soit remise à plat et que la problématique de la gestion des risques prenne de l'envergure, a fortiori dans la mesure où il devient très difficile de faire une étude prévisionnelle sur 5 ans, préalable à l'installation des jeunes.

M. Marcus (SSP), en réponse à la question de M. Pinta, confirme qu'il y a effectivement souvent assez peu de différence entre le prévisionnel et le provisoire, parce que la méthode n'est pas très différente. La vraie rupture est finalement entre ces deux prévisions et le définitif du RICA, et c'est l'enjeu du groupe de travail de comprendre pourquoi.

Par rapport au constat de M. Allain sur les niveaux parfois très faible de RCAI, M. Marcus rappelle que l'examen des prélèvements privés nets de cotisations sociales, plus proches conceptuellement d'un « revenu », fait ressortir des niveaux différents et surtout des fluctuations de moins grande ampleur.

Enfin, il est vrai que les petites exploitations ne sont pas décrites économiquement, en raison d'un déficit de

source, car d'un point de vue fiscal ou d'un point de vue comptable, ces petites exploitations n'élaborent que rarement des véritables informations économiques. Dans quelle mesure les résultats présentés sont-ils biaisés ? En niveau, effectivement, on peut penser que le niveau de RCAI moyen serait plus faible si on intégrait les petites exploitations. Sur les évolutions, c'est sans doute moins vrai car les petites exploitations, par définition, pèsent très peu sur les masses. Il faut également rappeler que le potentiel de production des exploitations moyennes et grandes correspond à 97 % de la production totale et un peu plus de 90 % de la SAU.

Mme Blonde (INSEE) souligne également que le compte macroéconomique est orienté par les produits, c'est-à-dire que l'on s'intéresse au blé, qu'il soit produit par des céréaliers ou des entreprises de polyculture, des exploitations grandes ou petites. Le RICA est à l'inverse une approche d'entreprise, qui est basée sur une population de moyennes et grandes.

M. Boulet (CER France) revient sur les questions d'investissement, d'amortissement et de poids de l'endettement. Le CER France a fait des propositions pour que la fiscalité permette la constitution de réserves et permette de gérer la variabilité conjoncturelle autrement que par l'investissement. M. Boulet souligne que les exploitations affichent un taux de rotation des immobilisations extraordinairement élevé. Ce phénomène diminue le RCAI, crée de la plus-value, même lorsqu'on a pratiqué des amortissements raisonnables (comme dans le RICA) et se traduit par un rythme totalement insoutenable de 80 % de l'EBE consacré à des remboursements, si tant est qu'il n'y ait pas des emprunts nouveaux. En pratique donc, les exploitations réinvestissent l'année suivante, empruntent de nouveau pour le nouvel investissement et le taux d'autofinancement de l'investissement reste très faible. Le problème émerge lorsque la conjoncture est moins favorable : les exploitations souhaitent investir moins, donc réempruntent moins, mais il faut alors rembourser. La fiscalité devrait évoluer pour pouvoir remédier à cette dynamique qui fragilise les exploitations.

M. Bourgeois (Académie d'Agriculture de France) rappelle que l'avantage de la comptabilité nationale est de permettre la comparaison avec les autres agrégats faits dans la comptabilité nationale. De ce point de vue, il recommande de privilégier la comparaison de l'état de santé de l'agriculture française avec les autres secteurs de l'économie dans le cadre offert par la comptabilité nationale.

Par ailleurs, il lui paraît vain de faire des prévisions sur des comptabilités d'exploitation et préconise de n'examiner que les chiffres définitifs du RICA, en analysant par exemple le financement des investissements, le partage entre trésorerie et patrimoine...

Le rapprochement des évolutions macroéconomiques et des prévisions microéconomiques lui semble contre-productif et de nature à entretenir la confusion de la part

des utilisateurs, ce qui in fine est dommageable à l'image du SSP.

Mme Rosenwald (INSEE) souligne également que l'un des grands intérêts de l'approche comptabilité nationale est de permettre des comparaisons avec les pays, et entre les secteurs économiques. La prévision de décembre sur l'année en cours est effet très précoce, et de ce fait fragile, mais permet d'éclairer les chiffres publiés par Eurostat à ce moment-là.

### **Compte-rendu des travaux du groupe de travail sur les méthodes de prévisions des résultats économiques des exploitations**

Le président reprend les trois questions principales qui se posent :

la première est « Faut-il ou pas continuer à faire une évaluation du revenu de l'agriculture par Otex ? », pour le compte prévisionnel et le compte provisoire.

Il y a une position extrême qui est celle énoncée assez clairement par Lucien Bourgeois, à savoir qu'au fond on n'a plus besoin d'une évaluation du revenu de l'agriculture par Otex telle qu'on la fait à partir du RICA. Au fond, la seule évaluation du revenu agricole est celle qui est tirée du compte national.

Une deuxième question se pose en fonction de la réponse à la première question : « Quelle méthode faut-il utiliser pour faire cette estimation du revenu par Otex, pour le provisoire et pour le prévisionnel ? ». Là aussi, deux positions sont possibles.

La première méthode, qui était celle qui était utilisée jusqu'à 2006-2007, consistait simplement à faire une décontraction du compte national, donc une méthode que l'on appelle « *top-down* » : on part du niveau global et on décontracte à partir de clefs, dont certaines peuvent être tirées du RICA. L'intérêt de cette méthode est qu'elle est calée sur le compte national ; elle donne simplement un éclairage du revenu global par Otex. La deuxième méthode est celle qui est utilisée depuis 2007, que l'on appelle « *bottom-up* », qui consiste à actualiser, à partir d'indicateurs conjoncturels, les comptabilités élémentaires.

Une troisième question se pose : « Que faut-il faire pour la Commission des comptes de l'agriculture ? ».

Plus précisément, en fonction des réponses aux deux premières questions, quelles sont les conséquences pour l'organisation en termes de contenu et en termes de calendrier des Commissions des comptes de l'agriculture ? Il y a à nouveau plusieurs possibilités.

L'une d'elles serait d'aménager simplement le dispositif actuel, commission du prévisionnel et commission du provisoire et par exemple de ne plus présenter systématiquement toutes les Otex, ou bien de présenter simple-

ment des évolutions (et pas de niveau). D'autres aménagements sont possibles. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

Une deuxième possibilité consiste à ne plus faire de prévisions de résultats par OTEX en décembre, en raison de la fragilité des estimations, mais de les présenter uniquement au moment du compte provisoire. La commission du prévisionnel serait centrée sur le revenu national, avec en plus des éléments sur la conjoncture de l'année, mais pas de présentation du résultat par Otex.

Une troisième possibilité serait de changer plus encore plus radicalement le dispositif, avec par exemple une seule commission des comptes de l'agriculture au printemps, dont le contenu resterait à définir. L'Insee continuerait à communiquer à Eurostat en fin d'année le revenu prévisionnel de l'année n et à en informer la Commission, sans réunion *ad hoc* pour cela.

Reste enfin la question des comptes régionaux ou des indicateurs de résultats régionaux qui pour l'instant n'a pas été véritablement traitée par le groupe (il faudra donc le faire dans les mois qui viennent).

En tout état de cause, ces changements, si changements il y a, devront être mis plutôt en 2016.

M. Allain (Chambre d'Agriculture de Bretagne) indique qu'il trouve intéressant et utile d'avoir des résultats précoces par Otex, même imparfaits, car cela permet d'avoir peut-être de façon rapide un état de la situation et éventuellement de bénéficier de concours publics.

M. Lucas (Coordination rurale) trouve qu'il serait dommage de n'avoir qu'un résultat au niveau de la branche, sans tendances déclinées secteur par secteur, même si elles sont révisées ensuite. M. Lucas considère que les services disposent d'éléments suffisamment précis pour donner les tendances, mais il faudrait éviter de transformer ces tendances en une prévision qui devient immédiatement quasiment un résultat pour ceux qui les reçoivent.

M. Pinta (FNSEA) estime également que le revenu agricole de la Ferme France agrège trop de choses hétérogènes. En mélangeant tout, on ne voit pas où sont les gros décrochages dans un sens ou dans un autre, et on risque de ne pas intéresser grand monde. Pour approfondir la question du revenu, il faudrait forfaitairement au moins soustraire un SMIC sur le résultat de l'entreprise.

M. Bourgeois (Académie d'Agriculture de France) fait remarquer que la moyenne par OTEX n'a pas forcément beaucoup de sens d'un point de vue économique, d'autant qu'il semble bien y avoir plus de différences au sein d'une otex qu'entre otex. D'un point de vue économique, ce n'est pas (forcément ou prioritairement) l'orientation qui explique le revenu, mais d'autres facteurs (le cycle de vie, la taille, le financement des investissements...). Il souhaiterait que soit vraiment discuté le principe d'une

commission en décembre où sont présentés des moyennes par Otex.

M. Bouchut (Confédération Paysanne) soutient également des approches transversales mais l'approche par « secteur » ou « orientation » restera toujours pertinente pour s'adresser aux professionnels.

M. Lucas (Coordination Rurale) souhaiterait que l'aspect social soit davantage documenté à l'occasion des commissions, et notamment l'évolution de l'emploi agricole.

M. Bouillet (CER France) estime que l'on cherche à répondre à une multitude de questions avec un ensemble trop réduit d'indicateurs. Il faut se concentrer sur « ce qui reste » et s'interroger ensuite sur l'investissement des entreprises, sur leurs marges de manoeuvre, sur les moyens dont elles disposent pour de faire face à une difficulté conjoncturelle...

Mme Sédillot (SSP) rappelle que, sur la base des résultats du RICA 2013, il s'agissait justement cette année d'essayer d'explorer, au-delà de la description du RCAI par UTANS et de l'analyse des disparités, d'autres types d'indicateurs. En revanche, en termes de prévisions, il est déjà très compliqué de faire une estimation prévisionnelle du RCAI par UTANS et la prévision d'autres indicateurs ne paraît donc pas souhaitable.

La date de la prochaine commission est fixée au 3 juillet 2015 (matin).

Le président clôt la séance à 17 heures 05.

# Agreste : la statistique agricole

---

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
**Secrétariat Général**  
**SERVICE DE LA STATISTIQUE**  
**ET DE LA PROSPECTIVE**

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex  
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Rédacteur en chef : Gisèle Giroux  
Composition : SSP Beauvais  
Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 1760-8341  
© Agreste 2015